

2021-17.06.03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 17 JUIN à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de **Monsieur DOVERGNE Alain**

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 29
Membres présents : 22

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, RAMON Marie-Gabrielle, PERONNET Fabienne, PATRICE-BOURDELLE Christine

Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, MOURIER Francis, VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, HOLLINGUE Rémy, MAROTTE Philippe

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs VERONT Fabrice, LEROY Jean-Maurice, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, BEAUMONT Joël, LESCUREUX André, WABLE Vincent, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, DAMAY Lydie, RIHET Anne

Messieurs HOLLINGUE Rémy, CAPELLE Hubert, VAN OOTEGHEM J. Michel, TOURNIQUET Gautier

● Pouvoirs :

Mme PATRICE BOURDELLE Christine de Mme DOUAY Sonia

Date de la convocation
11 juin 2021

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS

Rapport de Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

La compagnie Ariès est intervenue dans les collèges d'Ailly sur Noye et Moreuil pour y mener une action culturelle, mémorielle et pédagogique sur la Seconde Guerre Mondiale. Les représentations finales ont eu lieu les 10 et 11 juin 2021.

Afin d'organiser l'accueil de la troupe, Madame VIARTIEX Léna a avancé certains frais (de boisson principalement) auprès du supermarché Carrefour Market à Moreuil pour un montant de 83.68 € et auprès de E.Leclerc à Moreuil pour un montant de 20.43 €, dans l'urgence et n'ayant pas eu connaissance du fait que ces deux magasins refusaient désormais les bons CCALN liés à un paiement en différé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour 23), le Bureau Communautaire :

- Entérine le remboursement de la somme de 104.11 € à Madame VIARTEIX Léna, tels que détaillé ci-dessus, au vu des tickets de caisse fournis,
- Autorise le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 21/06/21
Affiché le 21/06/21

Fait et délibéré, le 17 JUIN 2021
à Ailly sur Noye

Alain DOVERGNE

Président

